

Rapport de lancement du projet « Navigateur Autochtone, données des Peuples Autochtones »



Yaoundé du 10 au 15 Septembre 2017

Auteur: Armelle Bouopda Nitcheu (Okani) et Essomba Patrick avec les contributions de Viola Belohrad, Anouska Perram, Stephen Nounah et Nadia Stone (FPP)

Conception et mise en page: Nadia Stone

Photo de couverture: Michel Mbengo enveloppe du miel en utilisant des feuilles récoltées dans la forêt. © Nadia STONE/FPP

© Forest Peoples Programme, 2018

Cette publication a pu voir le jour grâce à l'assistance de l'Union européenne.

Le contenu de cette publication relève uniquement de la responsabilité de l'auteur et ne reflète en aucun cas les points de vue de l'Union européenne ou du Royaume-Uni.



Forest Peoples Programme

1c Fosseyway Business Centre
Stratford Road
Moreton-in-Marsh
GL56 9NQ
England

Tel: +44 (0) 1608 652893

Le Forest Peoples Programme est une société à responsabilité limitée par garanties (Angleterre et Pays de Galles) reg. n° 3868836. Notre siège est indiqué ci-dessus. Charity enregistrée au Royaume-Uni sous le n° 1082158. Le Forest Peoples Programme est également enregistré comme Stichting sans but lucratif aux Pays-Bas.

Introduction

Du 10 au 15 septembre 2017, s'est tenu à Yaoundé, dans la salle de conférence du Monastère Bénédiction du Mont Fébé, l'atelier de lancement du projet « Navigateur Autochtone : Données des Peuples Autochtones », co-organisé par Forest Peoples Programme (FPP) et l'Association Okani, avec l'appui financier de l'Union Européenne (UE). Cet événement a connu la participation de la plateforme GBABANDI (des membres de l'ASBAK, ABAWONI, ADEBAKA, ABEGUENI, ARBO, Bouma Bo Kpode, CADDAP, l'Association Okani), et des médias.

Cet atelier s'inscrit dans le contexte des engagements pris par le Cameroun envers plusieurs instruments juridiques internationaux, selon lesquels les droits fonciers des peuples autochtones des forêts doivent être reconnus et respectés. Force est de constater cependant que ceci n'est pas le cas en pratique au Cameroun. Tant localement qu'à l'échelle nationale, les Peuples Autochtones des forêts subissent au quotidien des pratiques discriminatoires et aliénantes dans divers domaines de la société, et en particulier dans le foncier. L'une des difficultés à laquelle ils ont été confrontés jusqu'à présent, a été de n'avoir jamais eu la possibilité de s'exprimer d'une voix qui leur est propre, de façon unifiée, représentative et légitime au niveau national. Le gouvernement a fait du secteur foncier un pilier fort de sa stratégie de développement, et promeut une croissance économique par le biais d'investissements, mais les politiques foncières en place n'ont pas encore réussi à fournir une formule suffisamment efficace pour prendre en compte tous les problèmes rencontrés par les Peuples Autochtones de la forêt (les Baka, les Bagyéli, les Bakola et les Bedzan) dans le domaine, d'où la nécessité de clarifier leur situation foncière.

C'est dans ce cadre que s'est inscrit cet atelier dont l'objectif principal était de proposer un appui stratégique pour le renforcement des capacités des peuples autochtones de la forêt avec un cadre de travail et une série d'outils leur permettant d'effectuer un suivi systématique du niveau de reconnaissance et de mise en œuvre de leurs droits, y compris le droit d'accès égal et surtout effectif à la propriété foncière, tels qu'ils sont garantis par divers instru-

ments juridiques internationaux. Il était en particulier question de renforcer les connaissances des participants et bénéficiaires du projet sur les mécanismes de plaidoyer, pour qu'ils s'engagent auprès des décideurs politiques au niveau national afin d'accélérer la mise en œuvre des normes internationales et des engagements pris en leur faveur et dûment ratifiés par l'Etat du Cameroun. Par conséquent, de façon spécifique, l'atelier visait à :

- Former les participants (un nombre de représentants Baka et Bagyéli) aux mécanismes de plaidoyer, en augmentant leur capacité à rassembler, partager et utiliser des données sur leurs droits par l'intermédiaire du Navigateur Autochtone ;
- Elaborer et valider la Déclaration de la plateforme Gbabandi sur le foncier ;
- Expliquer aux représentants la structure et les outils du Navigateur Autochtone qui permettent de suivre les droits et le développement des Peuples Autochtones et de s'engager auprès des acteurs et dans les processus pertinents afin d'identifier les options politiques pour leur amélioration ;
- Lancer le projet Navigateur Autochtone au Cameroun.

Le Déroulement des travaux

Les allocutions de bienvenue ont été respectivement faites par Mme Anouska PERRAM du FPP et M. Venant MESSE, Coordonnateur de l'Association Okani.

Dans leurs propos, ils ont tous les deux fait ressortir le fait que, contrairement aux années précédentes, la question des droits fonciers des communautés autochtones des forêts était de plus en plus d'actualité.

L'intérêt croissant pour la reconnaissance et la prise en compte de ces droits valide les différents ateliers et formations organisés précédemment sur ces sujets.

Le caractère incontournable qu'a pris la question des droits fonciers des Peuples Autochtones de la forêt prouve l'intérêt et la pertinence de cette rencontre dont le but final sera d'outiller les participants de la plateforme Gbabandi pour qu'ils puissent s'engager dans des processus de plaidoyer via le Navigateur Autochtone.

Une fois le programme tel qu'il a été défini dans les TdRs présenté aux participants, les différents exposés et échanges ont pu commencer, marqués par les différentes pauses café et déjeuner prévues. Spécifiquement, les travaux de l'atelier se sont déroulés du 10 au 15 septembre 2017, comme suit :

Jour 1, 10.09.17

A. Formation sur le plaidoyer

Sous la modération et l'animation de FPP, les travaux du jour ont porté sur trois principales activités : la formation sur le plaidoyer (1), les pratiques et les techniques de rédaction d'un plaidoyer destiné aux autorités administratives (2), travaux de groupes sur les problématiques mettant en péril les droits des Peuples Autochtones et les messages de plaidoyer (3).

A1. La formation sur le plaidoyer

La formation prévue au début des travaux de l'atelier avait pour but d'amener les participants à savoir ce que c'est qu'un plaidoyer (a), pourquoi et comment celui-ci doit être fait (b) par rapport au projet dont ils sont bénéficiaires.

a. *Qu'est-ce qu'un plaidoyer ?*

Un plaidoyer est un ensemble d'actions destinées à créer un mouvement de soutien en faveur d'une politique ou d'une proposition. Le plaidoyer est un processus qui peut avoir une forme cyclique, mais



© Nadia STONE/FPP



Schéma 1 : le cycle de plaidoyer

c'est aussi une démarche qui se veut dynamique et évolutive. Elle prend en compte plusieurs éléments et se fait toujours avec une forme de planification. Des spécialistes ont décrit le cycle de plaidoyer, qui définit un même processus mais dont le contenu diffèrera selon le problème à résoudre et le contexte sociopolitique du pays concerné.

Dans le but d'aider les participants à cerner la notion et la nature de la question abordée, relativement à la vision du projet, les travaux ont consisté d'abord en la projection de films sur les réalités auxquelles font face les Peuples Autochtones, à travers le monde¹ et en particulier en Afrique, puis à des échanges. Les films étaient suivis de réflexions et de discussions en groupes entre les membres représentant la plateforme GBABANDI, en vue d'une compréhension claire et unanime de la question, et plus précisément du travail à faire par la suite. Ceci a résulté en des échanges très riches et instructifs quant à la diversité des opinions exprimées par les participants sur la notion de plaidoyer.

En clair, à travers les films et les discussions et échanges modérés par FPP, les participants ont cerné la notion de plaidoyer comme un exposé oral ou écrit qui défend une idée, un groupe de personne, une cause ou un droit comme les droits fonciers. Les résumés et les explications des films, ainsi que les discussions de groupes étaient toujours traduites en langues Baka et Bagyéli pour une meilleure compréhension par tous les participants.

b. Pourquoi et comment faire un plaidoyer ?

Phase 1 : Définition du problème

Phase 2 : Collecte des informations (preuves, données etc.)

Phase 3 : Prise de décision, choix stratégiques des leviers sur lesquels se poser et des actions concrètes à mener.

Phase 4 : Planification (ce que l'on peut faire, les acteurs pertinents à cibler pour résoudre le problème, quels leviers et stratégies seront utilisés, quel est le fond du problème). Qui est la cible et quelles sont les actions à mener.

Phase 5 : Campagne (la campagne met en exergue les différents systèmes de plaidoyer. Ces systèmes sont pensés, réfléchis, préparés et mis en œuvre pour chaque axe spécifique du plaidoyer.)

Phase 6 : Évaluation (est-ce que notre campagne a réussi ? Comment pouvons-nous nous améliorer ? Quelles sont les actions à prendre pour obtenir un meilleur résultat, etc.)

Ici, il était question de présenter aux participants représentant les Peuples Autochtones de la forêt, le but, la pertinence et la portée d'une stratégie de plaidoyer, ainsi que pourquoi il est nécessaire pour eux de l'entreprendre. Le but était en particulier de leur montrer les différents mécanismes qui permettent d'élaborer un bon plaidoyer.

Pour ce faire, et pour aider les participants à répondre eux-mêmes à la question, un film² leur a été projeté, qui présentait les actions prises par certains Peuples Autochtones en réponse à des problèmes ou des injustices dont ils avaient été victimes.

Choses à retenir de la vidéo :

- Un recours à la loi devant une juridiction peut parfois être efficace ;
- Être tenace et continuer à faire pression de manière pacifique ;
- Utiliser des lois existantes (nationales et internationales) et faire recours devant une juridiction pour revendiquer les droits des Peuples Autochtones ;
- La mobilisation communautaire est aussi un bon moyen de pression pour se faire entendre ;

- Les communautés doivent être au centre des revendications même si les organisations de la société civile et des ONG internationales leur donnent un soutien de temps en temps ;
- Une connaissance des lois nationales et des traités relatifs aux droits de l'homme au niveau régional et international est indispensable pour l'élaboration d'un processus de plaidoyer efficace.

La projection de ce film a également été suivie de réflexions et de discussions de groupes, traduites en Baka et en Bagyéli. Au cours de ces discussions, les participants ont fait part des injustices dont ils sont victimes au quotidien, notamment les violations de leurs droits fonciers, et ont ainsi décidé de la raison de leur plaidoyer.

Les films projetés ont alors aussi donné des pistes de réponses aux participants quant à la manière dont un plaidoyer peut être élaboré ; celles-ci ont ensuite été davantage étayées et clarifiées de façon participative. La discussion qui a suivi a passé en revue les éléments qui font un bon plaidoyer, notamment la nécessité :

- d'être spécifique dans le choix du domaine de revendication (et bien cibler l'objectif) ;
- de rassembler toutes les preuves des violations des droits et/ou autres éléments d'information pertinents au plaidoyer ;
- d'être engagé et déterminé à atteindre l'objectif fixé ensemble, solidaires et patients ;
- de planifier et d'organiser la campagne de plaidoyer en choisissant des moyens et méthodes stratégiques, en ciblant les preneurs de décisions indiqués, et en étant à la fois flexibles et résolus dans l'entreprise du plaidoyer ;
- sur le plan judiciaire et institutionnel, de devoir bien maîtriser les droits qui leurs sont garantis dans les instruments juridiques nationaux et internationaux ainsi que les voies recours.

En clair, à l'issue de cette séance de formation sur le plaidoyer, les participants ont retenu ce qu'est un processus de plaidoyer, et que, dans leur contexte et dans le cadre du projet dont ils sont bénéficiaires, cette formation avait pour but de leur permettre de faire entendre leurs voix et revendications, d'être reconnus et pris en compte par les décideurs au

moment de réformes législatives ainsi que dans l'adoption des politiques de développement pour les droits fonciers. Ces conclusions ont marqué la fin de la première partie des activités de la journée.

A2. Les pratiques et les techniques de rédaction d'un plaidoyer à adresser aux autorités

Cette activité a été animée par Me NOUNAH Stephen, avocat chez FPP. Son but était d'enseigner aux participants les techniques de rédaction d'un plaidoyer à soumettre aux autorités administratives. À cet effet, les différentes modalités liées à la rédaction du plaidoyer ont été présentées aux participants, en particulier :

- l'identification du problème,
- le recensement des droits violés,
- l'identification de l'autorité administrative ou judiciaire à laquelle on aimerait soumettre le plaidoyer les formules à utiliser, etc.

Après cette phase théorique, les participants ont procédé à la phase pratique, pour laquelle ils ont reçu des exercices pratiques par groupe, par exemple d'adresser une correspondance à une autorité administrative. On a aussi partagé avec les participants un modèle d'une lettre aux autorités [Annexe 1].

Après cette formation sur la rédaction d'un plaidoyer, les participants ont procédé à la révision point par point de la déclaration de la plateforme GBA-BANDI sur le foncier qui avait été préalablement élaborée par un groupe de travail sélectionné par l'ensemble des participants [Annexe 2].

Cette révision de la déclaration avait pour but de permettre aux participants de faire des amendements sur des points incomplets ou pas très bien compris par certains, ceci en vue d'avoir une déclaration unanime, complète, participative, intégrant et reflétant véritablement les besoins et les préoccupations prioritaires devant être présentés lors de la conférence de presse. Les amendements faits par les participants ont été intégrés, restitués et adoptés à l'unanimité par tous les participants membres de la plateforme.

A3. Travaux de groupes sur les problématiques mettant en péril les droits des PA et les messages de plaidoyer

GROUPE Mambélé

Les problèmes rencontrés par les communautés Baka

- Création des zonages sans consultation des communautés ;
- Non implication et participation des communautés Baka dans la gestion des parcs nationaux et des UFA.
- Les limites des parcs nationaux et les villages Baka sont floues ;
- Les communautés ne connaissent pas la Convention de Mambélé ni son contenu.

Les solutions proposées à ces problèmes

- Matérialisation participative des limites entre les parcs nationaux et les villages Baka ;
- Faire une relecture de la Convention de Mambélé avec toutes les parties prenantes (MIN-FOF, WWF, Communautés Baka) ;
- Vulgariser la convention de Mambélé relue auprès des communautés et mettre sur pied des stratégies pour son application concrète ;
- Établir des mécanismes pour l'implication et la participation effective des communautés Baka dans la gestion des parcs nationaux et des UFA ;
- Faire le déclassement de certaines UFA pour en faire de nouveaux villages Baka.

Qui a le pouvoir de changer les choses?

Pour le cas spécifique de Mambélé, nous devons nous adresser au MINFOF, et plus précisément à la Direction des Forêts et des Aires Protégées (DFAP).

Le message de plaidoyer à transmettre pour la localité de Mambélé

« La forêt c'est nous, ne nous séparez pas de la forêt, la forêt c'est notre raison d'être »

Les différentes manières de transmettre les messages
Il existe plusieurs façons de transmettre les messages. On peut transmettre les messages au moyen :

- Des lettres
- Des marches
- Des communiqués de presse,
- Des mobilisations
- Des pétitions
- Des déclarations
- Des exhibitions, des foires
- Des vidéos
- Des cartes

GROUPE AbongMbang - Dimako

Les problèmes rencontrés par les communautés Baka

- Pauvreté ;
- Tromperie ;
- La proximité des villes et les grands axes
- Ignorance des communautés ;
- Copie des mauvaises exemples des Bantous.

Les solutions proposées à ces problèmes

- Multiplier les activités agricoles à travers les cultures des ventes (cacao, café, palmier à huile) ;
- Sensibiliser les communautés Baka sur la loi foncière.

Qui a le pouvoir de changer les choses
Autorité administrative :

- Sous-prefet ;
- Prefet ;
- Gouverneur ;
- Maire ;
- Delege en charge des forets.

GROUPE Ngoyla Mintom

Les problèmes rencontrés par les communautés Baka

- Les concessions minières (Mballam, Ngoko) ;
- Les concessions forestières ;
- Cohabitation entre les Baka et les Bantu ;
- Expropriation abusive et faible indemnisation dans les grands projets d'infrastructure (construction des routes, villages Akom, Zoulabot, Assock, Djoum) ;
- Projet de conservation (fragilisation du droit d'accès à la forêt et aux ressources) ;
- Violences physique sur les Baka par les écogardes forestiers (Seh et Mekom).

Les solutions proposées à ces problèmes

Pour les projets de conservation

- Continuation du libre accès dans les aires protégées ;
- Participation et implication des Baka dans toutes les étapes ;
- Délimitation et matérialisation des zones de conservation ;
- Participation et implication des Peuples Autochtones dans toutes les étapes de prise de décision concernant la réserve de Ngoyla-Mintom ;
- Respect et prise en compte de la cartographie des ressources forestières et des zones d'activité des Peuples Autochtones.

Pour les concessions minières

- Sensibilisation et consultation ;
- Participation des Peuples Autochtones pendant les études exploratoires ;
- Cartographie des ressources et protection des sites culturels ;

- Relocalisation des Peuples Autochtones déplacés avec des indemnités justes et équitables ;
- Partage effectif des bénéfices.

Qui a le pouvoir de changer les choses?

MINFOF, MINADT, MINDDAF, et les partenaires de conservation.

GROUPE Océan

Les problèmes rencontrés par les communautés Baka

- La menace Biopalm sur les terres des populations autochtones Bagyéli ;
- Perte des terres ancestrales ;
- Perte des ressources naturelles (pharmacopée, chasse, pêche) ;
- Manque de sensibilisation ;
- Délocalisation des Peuples Autochtones de la forêt sans compensation adéquate.

Les solutions proposées à ces problèmes

- Sensibilisation des Peuples Autochtones de la forêt avant l'arrivée de tous les projets (industriels et agricoles) ;
- La relocalisation et la compensation doivent satisfaire le bien-être des populations autochtones ;
- Sécurisation des espaces collectifs des Peuples Autochtones de la forêt.

Qui a le pouvoir de changer les choses?

Le chef de l'État.

Le message de plaidoyer à transmettre pour la localité de Océan :

« Dans nos villages les populations dominantes nous appellent de façon péjorative « Bagyéli Ba'a djili », ce qui signifie « pygmée de la forêt ». Qu'allons-nous devenir sans cette forêt ? »

Jour 2, 11.09.17 :

B. Formation sur la communication

Animée par Nadia STONE et facilitée par Macnight NSIOH, cette activité avait pour but d'outiller les participants sur les méthodes et moyens de communication afin de les préparer à la conférence de presse qui devait avoir lieu le lendemain. À quoi servent les communications et quels sont les types de communication qui existent ? Elle est la question centrale débattue par les participants durant les activités de la formation. Pour permettre aux participants de nourrir leur réflexion et de répondre à cette question, il leur a été présenté des illustrations sur la communication. Des réponses ont été formulées suivies de discussions, lesquelles ont également été traduites en Baka et en Bagyéli. Durant les activités de cette journée les participants ont pu retenir que, dans le cadre du projet dont ils sont bénéficiaires, pour faire parvenir leur message de façon claire et audible, il leur était nécessaire au préalable de maîtriser le sujet de leur message, et de savoir comment l'exprimer lors de la conférence de presse, sans ambiguïté, sans peur, etc. [Annexe 3 & 4]

© Nadia STONE/FPP



Jour 3, 12.09.17 :

C. Conférence de presse

Cette journée était très importante. Elle s'inscrivait dans le cadre du 10^{ième} anniversaire de l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones (DNUDPA), laquelle appelle au respect de leurs droits humains.

La journée a également été la justification et la mise en application des séances de formation, de discussions et d'échanges sur le plaidoyer reçu par les participants.

Ce fut essentiellement l'occasion pour les participants de se faire entendre et de faire parvenir leur message aux autorités administratives, au public national et international, via les médias.

Cette conférence a connu la participation massive et qualitative des membres de la plateforme Gbandi, ainsi que la présence de FPP, des médias, de quelques représentants de la Société Civile et d'une représentante du MINAS.

La journée a débuté avec la finalisation du communiqué de presse et la préparation des participants à

cet exercice. La séance a alors été ouverte par l'allocution de M. Venant Messe, Coordonnateur de l'Association Okani.

Dans son propos introductif, il a exprimé sa joie par rapport à l'occasion, et a ensuite présenté la situation que vivent les Peuples Autochtones des forêts et leurs réclamations vis-à-vis des engagements juridiques pris par le Cameroun au niveau international.

La conférence ayant pris son train, les participants de la plateforme sélectionnés au préalable ont pu présenter la Déclaration du Gbandi sur le foncier, articulée autour de sept points principaux : les droits fonciers ; l'obligation de consentement libre, informé et préalable ; les chefferies traditionnelles ; la participation ; l'auto-détermination ; le partage des bénéfices ; et finalement, la sauvegarde des connaissances traditionnelles [Annexe 2].

Après cette présentation, place a été faite aux échanges et entretiens entre les membres de la plateforme, ceux du gouvernement et les médias.

En clair, tout s'est très bien passé dans l'ensemble, les échanges ont été très enrichissants et édifiants entre les participants et les journalistes, et le message a pu être passé comme souhaité.





© FPP

Jour 4, 13.09.17 :

D. Réflexions sur la conférence de presse

Avant d'entamer les activités à l'ordre du jour, un retour a été fait sur la conférence de presse, avec impressions et remarques, en vue d'une amélioration future pour d'autres occasions.

Les participants ont exprimé leur gratitude pour tout le travail accompli, de la préparation à la formation, en passant par la facilitation.

Des remerciements et félicitations ont également été adressés aux participants qui ont valeureusement représenté la plateforme Gbabandi lors de la présentation de leur Déclaration, et qui se sont farouchement défendus pour répondre autant que possible aux questions des journalistes.

Recommandations aux associations Autochtones par rapport à la conférence de presse :

- Renforcer les liens avec les communautés en leur faisant une bonne restitution de la Déclaration sur le foncier afin qu'elles soient toutes au courant des actions de la plateforme Gbabandi
- Se préparer à faire face à des réactions négatives de la part des autorités indexées
- Produire une vidéo en langue autochtone pour restituer la Déclaration aux communautés

E. Formation sur les Objectifs de Développement Durables (ODD)

Cette activité était animé par Catherine CLARKE, et a consisté à faire des projections de différentes images renvoyant à différents concepts de développement. Après chaque image, les participants pouvaient partager leur point de vue et comparaient l'image à l'idée qu'ils se faisaient du développement durable.



Image 1 : Un grumier chargé de billes de bois. © Catherine CLARKE/FPP

Réaction des PA : « Cette image ne traduit pas le développement selon notre vision. Cette image montre tout simplement la destruction de nos forêts au profit des ambitions purement capitalistes. »



Image 2 : La plaque du parc national de la Lobéké © Catherine CLARKE/FPP

Réaction des PA : « L'homme autochtone doit être pris en compte dans la gestion des parcs nationaux ; la conservation limite l'accès des Peuples Autochtones aux parcs nationaux ce qui cause un problème pour la jouissance des rites culturels et le transfert intergénérationnel des connaissances traditionnelles. Pour nous les parcs nationaux sont des freins pour notre développement, nous sommes réduits à signer un contrat avec le gouvernement pour avoir accès à nos terres ancestrales, à nos ressources naturelles et à notre milieu de vie. Nous sommes gênés par les parcs nationaux. »



Image 3 : Monitoring . © Catherine CLARKE/FPP

Réaction des PA : « Collecte des données, renforcement des capacités, mobilisation communautaire pour défendre leurs droits. »

Image 4 : Village Assoumindélé, une maison construite et un forage. © Catherine CLARKE/FPP

Réaction des PA : « La plupart des membres de la communauté n'ont pas reçu ce don, quelques villages ont bénéficié de points d'eau mais n'ont pas eu des maisons, tandis que plusieurs communautés font des réclamations, car les maisons sont si petites qu'elles ne peuvent pas suffire à des familles de 5 personnes : cette maison ne répond pas aux besoins des communautés. Cette histoire d'habitat va créer des querelles de clan dans la zone Ngoyla-Mintom. Tous les villages n'ont pas eu droit aux maisons, les villageois n'ont pas été consultés à l'avance. Pour nous c'est un mauvais exemple de développement. ».





En haut: Image 5 : Centre de santé de Mbatéka. © Viola BELOHRAD/FPP

Réaction des PA : « À quoi sert un centre de santé sans équipement sanitaire, sans personnel sanitaire et sans médicament ? »

Au Dessous: Image 6 : Salle de classe avec des élèves Baka. © Armelle Elodie NITCHEU BOUOOPDA

Réaction des PA : « Nous voulons être les décideurs du mode de développement qui nous convient, on en a marre des personnes qui viennent de l'extérieur nous imposer leur modèle de développement sans nous consulter au préalable. Nous voulons être consultés et décider nous-même de ce qu'il y a lieu de faire ».



Travail de groupe sur le développement durable :

1. Comment pourrions-nous définir le « développement durable » avec nos propres mots ?
Chaque groupe donne une phrase pour le définir avec ses mots
2. Qu'est-ce que le développement durable pour nous, pourriez-vous l'illustrer avec des exemples concrets pour nos villages ?

Suite au travail de groupe, la liste des ODD a été présentée aux organisations autochtones, qui se sont alors penchées sur les objectifs qui les concernent directement. Étant donné que le Cameroun a adopté

les ODD en question, le but du projet était de voir si ceux-ci sont respectés au niveau des Peuples Autochtones. Le projet vise à appuyer les organisations à réaliser un ou deux de ces objectifs.

Les ODD sont aussi un levier que les Peuples Autochtones peuvent utiliser pour faire savoir à l'État qu'ils veulent être impliqués dans leur réalisation ; en effet leur préambule stipule que personne ne doit être mis à l'écart de la mise en œuvre des ODD, y compris les Peuples Autochtones de la forêt de Cameroun. Alors il est légitime de prendre en compte les priorités de développement par rapport aux modes de vie et en respectant les territoires ancestraux autochtones.

Schéma : les 17 Objectifs de Développement Durables



F. Formation concernant la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones (DNUDPA)

Cette activité était animée par Anouska PERRAM. L'objectif était de faire connaître les articles de la DNUDPA qui protègent les droits des PA et de voir si ces droits sont respectés en réalité.

Article 2 : Principe de non-discrimination

Exemples de discrimination vécus :

1. Mauvaise distribution de redevances forestières annuelles (RFAs)
2. Mauvaise répartition des bénéfices etc.

Article 3 : Droit à l'autodétermination

Exemple : La majorité des Peuples Autochtones de la forêt de Cameroun n'ont pas leurs propres chefferies traditionnelles

Article 7 : Droit à la vie et à l'intégrité de sa personne

Exemple vécu d'atteinte à l'intégrité physique : La torture des Baka de Mambélé par les éco-gardes forestiers des parcs nationaux.

Article 8 : Non à l'assimilation forcée

Article 10 : Non à l'expropriation et l'accaparement des terres des PA

Exemples vécus de violation :

Accaparement des terres des Bagyéli de l'Océan pour en faire des plantations de palmiers à huile, pour la construction de ports et d'autoroutes, etc.

Article 11 : Droit à la culture

Exemple vécu de violation :

Interdiction de la chasse à l'éléphant pour les rites traditionnels.

Article 14 : Droit à l'éducation en langue locale et adaptation du calendrier scolaire à la culture des

Peuples Autochtones.

Exemple vécu de violation :

Le calendrier scolaire n'est pas adapté à la mode de vie des peuples autochtones.

Article 18 : Droit à la participation et à la représentation

Exemple vécu de violation :

Les Peuples Autochtones ne sont pas représentés dans les processus de prises de décision ; très souvent la population dominante est la seule représentée et la voix des Peuples Autochtones n'est pas entendue. Par exemple, sur 10 Notables il y a souvent un seul représentant autochtone.

Article 24 : Droit à la pharmacopée traditionnelle et à l'accès aux services sociaux de base

Exemple vécu de violation :

À l'hôpital de Mballam, le PNDP a envoyé des médicaments pour les Baka mais ces médicaments ne leur ont jamais été donnés ; les populations dominantes se les sont accaparés.

Article 26 : droit à la terre et aux ressources naturelles

Exemple vécu de violation :

Les Baka de Mambélé n'arrivent plus à accéder à leurs sites sacrés qui se trouvent en plein milieu des parcs nationaux qui les entourent. Et de ce fait ne trouvent pas les écorces et feuilles qu'ils utilisent comme pharmacopée traditionnelle.

G. Les outils du Navigateur Autochtone

L'après-midi, ce fut au tour de Viola BELOHRAD d'entretenir les participants sur le « Navigateur Autochtone » et de leur montrer le questionnaire ainsi que son mode d'utilisation.

Navigateur Autochtone propose un cadre de travail et une série d'outils permettant aux Peuples autochtones d'effectuer un suivi systématique du niveau de reconnaissance et de mise en œuvre de leurs droits.

Le Navigateur Autochtone effectue le suivi :

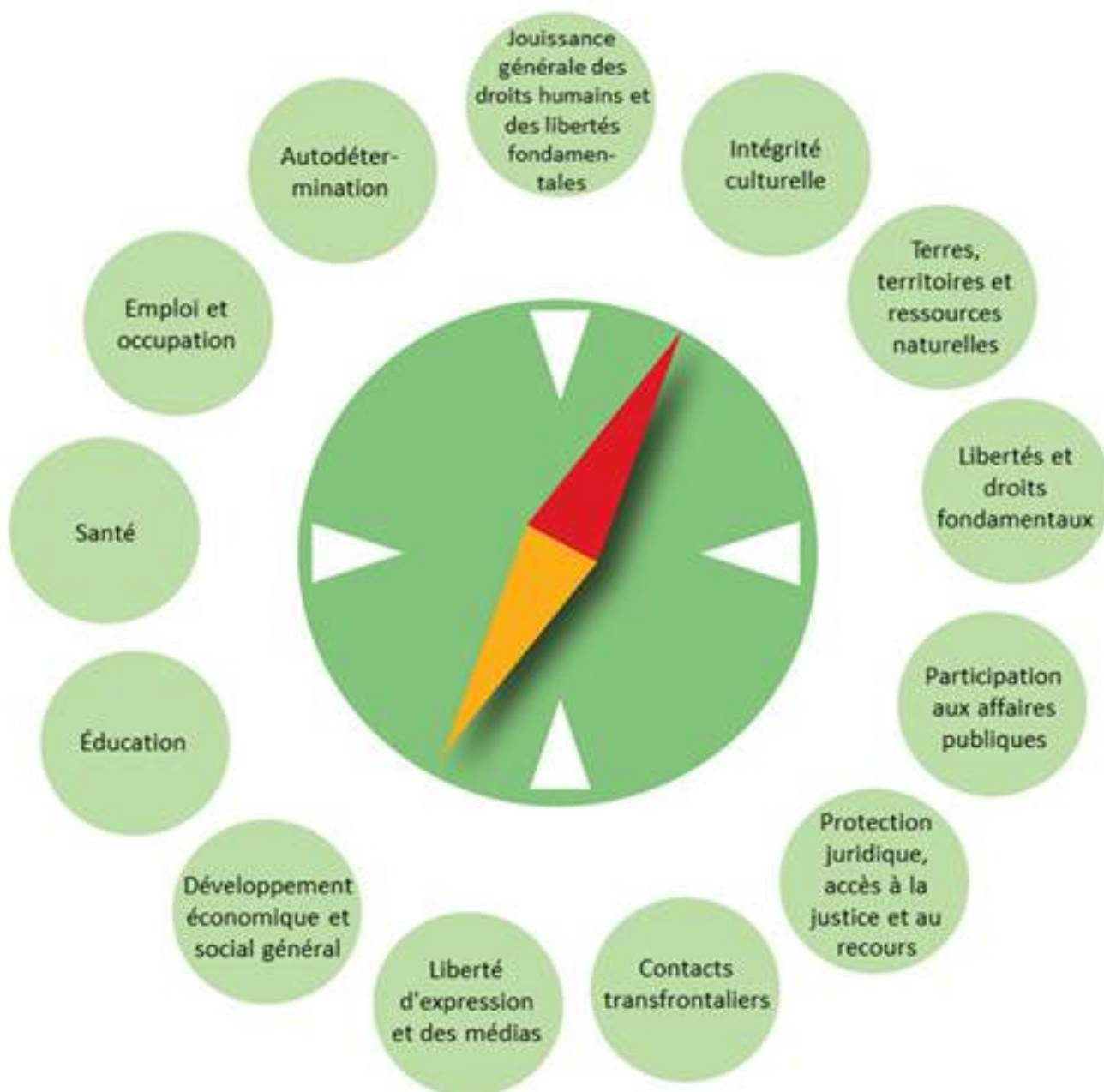
- De la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

- Des résultats de la Conférence mondiale sur les Peuples autochtones
- Des aspects primordiaux des Objectifs de développement durable

Indices sur les Peuples Autochtones

Les outils du Navigateur Autochtone permettent de calculer et d'illustrer le niveau de reconnaissance et de réalisation des droits des peuples autochtones grâce au calcul d'indices.

Schéma : les 13 aspects essentiels des droits de Peuples Autochtones



IP Index scores across the region



Schéma : Indices sur les Peuples Autochtones qui ont participé à la première phase du projet Navigateur Autochtone. Un niveau élevé de reconnaissance/réalisation des droits des peuples autochtones reçoit un score élevé (couleur verte), et un faible niveau de reconnaissance/réalisation reçoit un score faible (couleur rouge) (Source : <http://indigenounavigator.org/index.php/en/>)

Lorsqu'un indice communautaire du Navigateur autochtone et un indice national du Navigateur autochtone ont été générés pour le même pays, la comparaison de ces deux indices permet de démontrer si les expériences des communautés en matière de respect effectif de leurs droits reflètent le niveau de reconnaissance de leurs droits dans la législation, les politiques et les programmes nationaux.

Les travaux étant participatifs, et toujours suivi de travaux pratiques et de discussions de groupe, les participants ont commencé à apprendre les éléments du « Navigateur Autochtone », un outil qui devrait leur permettre d'effectuer un suivi systématique du niveau de reconnaissance et de mise en œuvre de leurs droits, en particulier leur droit d'accès égal et surtout effectif à la propriété foncière, tels que ceux-ci leur sont garantis par divers instruments juridiques internationaux. La séance a aussi été utile pour

récolter les remarques et difficultés rencontrées avec le questionnaire, afin de permettre la rédaction d'un guide adapté à son utilisation dans les mois à venir et avant sa mise en œuvre.

Jour 5, 14.09.17 :

H. Journée de planification - Les priorités de la plateforme pour le plaidoyer national

À ce point de la formation, les participants ont reçu des explications détaillées sur les éléments du projet dont ils sont bénéficiaires.

Les activités qu'ils pourraient mettre en œuvre au sein de leurs communautés respectives leur ont été présentées, ce qui a été suivi de discussions de groupe sur les axes prioritaires des communautés autochtones qui pourraient devenir le sujet du plaidoyer entrepris par le projet, et sur les éléments du processus de plaidoyer à suivre.

Avant de choisir les priorités de la plateforme à inclure dans une stratégie de plaidoyer au niveau national, les participants ont listé toutes les thématiques en rapport avec les droits des Peuples Autochtones de la forêt de Cameroun, à savoir :

- Éducation
- Foncier
- Citoyenneté
- Santé
- Activités génératrices de revenus (Agriculture et produits forestiers non ligneux)
- Culture
- Reconnaissance des chefferies traditionnelles Autochtones
- Insertion socioprofessionnelle

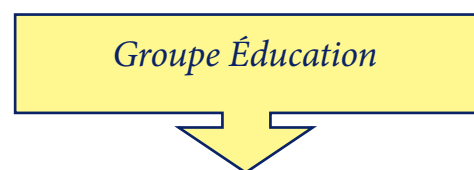
Le choix des priorités s'est fait au cours d'une discussion en plénière avec tous les représentants des différentes associations autochtones présentes. Les trois thématiques prioritaires sélectionnées sont les suivantes :

- *Éducation*
- *Citoyenneté*
- *Foncier*

Travail de groupe : Stratégie de plaidoyer pour les thématiques prioritaires

Travail à faire :

1. Définir le problème que vous voulez soulever
2. Identifier les acteurs nationaux/internationaux pertinents
3. Quelles sont les opportunités et les menaces dans les deux prochaines années ? Quand sera le bon moment pour faire le plaidoyer ?
4. Quelles activités de plaidoyer pouvons-nous identifier ?



Problèmes :

- Inadéquation du calendrier scolaire au mode de vie des Peuples Autochtones
- Insuffisance d'enseignants
- Structures d'accueils insuffisantes et inadéquates
- Discrimination intercommunautaire

Acteurs nationaux/internationaux pertinents :

- L'inspection d'arrondissement de l'éducation de base (IAEB)
- La Délégation d'arrondissement des affaires sociales (DAAS)
- Les mairies
- MINDUB
- MINESEC
- SENAT
- PARLEMENT
- UNICEF
- PLAN CAMEROUN

Opportunités :

- Le CISPAV (Comité Intersectoriel de Suivi des Programmes et Projets Impliquant les Populations Autochtones Vulnérables)
- Les moments de réflexion sur la feuille de route du GBABANDI

Les menaces :

- Instabilité des communautés
- Faible implication des communautés de base
Augmentation des frais de scolarité (dossiers, matériels)
- Libertinage des jeunes autochtones
- Manque de débouchés après les études.



Problèmes :

- Faible accès aux services publics (Carte nationale d'identité, actes d'état civil)
- Limitation du droit à la citoyenneté

Acteurs nationaux/internationaux pertinents :

- MINAS
- MINADT
- MINPROFF
- MINJUSTICE
- ELECAM
- CNDH
- PLAN Cameroun
- GIZ
- UNICEF

Opportunités :

- Les élections de 2018
- Les politiques nationales pour l'amélioration de l'éducation des enfants autochtones et vulnérables

Les menaces :

- Les intimidations
- La corruption
- Les difficultés de financement des actions de plaidoyer

Activités de plaidoyer à mener :

- Collecte de données
- Production de chants Autochtones sur le droit à la citoyenneté
- Sensibilisation et suivi
- Production de vidéos



Problèmes :

- Non reconnaissance des espaces ancestraux occupés par les Peuples Autochtones de la forêt de Cameroun
- Gestion des redevances forestières annuelles (RFAs) excluant les Peuples Autochtones de la forêt de Cameroun
- Octroi de concessions forestières et minières par l'Etat aux entreprises sans aucune consultation des Peuples Autochtones
- Création de réserves et de parcs nationaux sans aucune consultation des Peuples Autochtones
- Interdiction d'accès des Peuples Autochtones de la forêt de Cameroun aux réserves et les parcs nationaux (lieux de culte traditionnels pour les Peuples Autochtones de la forêt de Cameroun).

Acteurs du plaidoyer

- Les chefs traditionnels
- Les maires
- Les sous-préfets
- Les préfets
- Les gouverneurs
- Les ministères :
 - Domaines et affaires foncières
 - MINADT
 - MINAS
 - MINFOF
 - MINEPDED
- Le REPAR
- Les OSC camerounaise
- REPALEAC
- RACOPY
- La BAD
- La Banque mondiale
- International Land Coalition
- FPP
- UE

Opportunités :

- Le calendrier électoral
- Les journées des Nations Unies
- La Déclaration de la plateforme Gbabandi sur le foncier.

Menaces exogènes :

- La corruption
- La résistance des agro-industries
- La désinformation

Menaces endogènes :

- Désolidarisation des certaines communautés
- Faible mobilisation communautaire
- Instabilité de certains villages Baka
- Complicité de certains Baka avec les exploitants forestiers et miniers
- Manque de volonté et d'engagement au changement

Activités de plaidoyer à mener :

- Lettres
- Pétitions
- Dialogue intercommunautaire
- Dialogue avec les représentants du gouvernement
- Médias, réseaux sociaux
- Lobbying
- Partenariat
- Vidéo
- Publication de rapports annuels d'activités....

Actions à mener dans l'immédiat

- Restitution de la Déclaration auprès des communautés
- Montrer à l'État que l'on a l'appui de tous les membres de la communauté (pétitions pour signer la Déclaration du Gbabandi sur le Foncier).

I. Formation financière

Après ce brainstorming sur les activités proposées, la journée s'est poursuivie avec une formation sur certains aspects financiers, en particulier comment préparer un budget. La séance de formation s'est accompagnée d'un exercice de groupe sur l'élaboration d'un budget.

J. Clôture

Au terme de ces travaux, qui ont marqué la fin de l'atelier, la parole a été donnée à tour de rôle à chacun des participants pour qu'ils donnent leurs impressions générales sur celui-ci. Le Coordonnateur de l'Association Okani, a pris la parole en remerciant au préalable FPP pour le projet, dont la plateforme a bénéficié, et pour tout le travail accompli durant l'atelier. Il a poursuivi en interpellant chaque membre de la plateforme à se mobiliser pour la réussite du projet, tant dans leurs communautés respectives qu'au sein de la plateforme. Pour terminer, il a émis un souhait que : *« le gouvernement prenne en compte leurs préoccupations, qu'il harmonise les lois foncières et adopte des mesures spéciales permettant aux Peuples Autochtones de forêt de jouir pleinement de tous leurs droits, en particulier ceux relatifs à la terre. »*

En conclusion, des observations et suggestions ont tout de même été faites par les participants, en particulier par les leaders des différentes associations Baka et Bagyéli. Elles ont pour l'essentiel relevé l'importance d'une plus grande mobilisation et d'un engagement plus important de toutes les communautés. Les participants ont conclu en relevant que l'urgence de garantir leurs droits foncières communautaires fait désormais partie intégrante de l'ordre du jour sur le plan international. Et qu'ils travailleront chacun à leur niveau pour la bonne conduite des activités du projet.

Ces échanges ont été l'occasion de saluer l'opportunité d'une telle rencontre qui, selon les souhaits de FPP et Okani, marquerait le début d'une longue collaboration à travers ce réseau d'échanges dont l'idée de la mise en place a été approuvée par tous les participants.

Notes

1. Les vidéos utilisées sont élaborées par Lifemosaic et disponibles ici: <http://www.lifemosaic.net/tol>
2. <http://www.lifemosaic.net/eng/tol/using-the-law/>

ANNEXE 1 : MODELE DE UNE LETTRE AUX AUTORITES

[lieu], [date]

A [monsieur/madame/titre, nom, rôle, organisation]

OBJET :

Monsieur/Madame [titre/rôle/nom],

[Introduction d'expéditeur(s) de la lettre ; description de la situation ou enjeux]

[Demande/requête]

Dans cette attente, nous vous prions de croire, [Monsieur/madame/titre/rôle], les assurances de notre profond respect.

Annexes :

- Liste des signataires
- [Si on a des preuves, par ex : rapports du monitoring]

Par Exemple

Djoug, 13 Septembre

A Monsieur Gagnon, Conservateur Parc Nacional Evies

OBJET : Sollicitation d'une réunion communautaire pour trouver une solution au problème de la destruction de nos champs par les animaux sauvages

Monsieur Gagnon,

Après les discussions que nous, les BAKA d'Adom, avons eu lors d'une réunion tenue ce jour au sujet de la situation actuelle des Baka, nous avons constaté que la plupart de nos familles sont touchées par la destruction des champs par les animaux sauvages.

Nous venons très respectueusement solliciter une réunion communautaire avec vous enfin de trouver une solution à ce problème, qui permet la conservation des animaux mais aussi permet le développement durable pour les Baka .

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Conservateur, les assurances de notre profond respect.

ANNEXE 2 : DECLARATION DE LA PLATEFORME GBABANDI SUR LE FONCIER

Introduction

Le Cameroun a des engagements au niveau international, notamment la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ; le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ; le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels; la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples ; et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Selon ces différents instruments juridiques, les droits fonciers des peuples autochtones des forêts doivent être reconnus et respectés. Par contre, dans la pratique ces droits ne sont pas respectés au Cameroun.

Nous, peuples autochtones des forêts, subissons de plus en plus des violations graves de nos droits humains en raison notamment des activités des agro-industries, de l'exploitation minière, des concessions forestières, de la création d'aires protégées sur nos terres ancestrales. Cette situation inquiétante présage un futur où nous, peuples autochtones, n'aurons plus de terres. Si nous continuons de perdre nos terres et nos forêts, même la survie de nos cultures et de nos peuples est risquée.

1. Droits fonciers

Nous, les peuples autochtones des forêts, demandons de l'Etat du Cameroun que nos terres ancestrales, nos espaces de vie et de pratiques traditionnelles, soient reconnus et sécurisés par des titres collectifs de propriété.

Nous demandons que les terres ancestrales qui ont déjà été accaparées par des tiers nous soient rétrocédées afin d'y exercer un droit de propriété collective pour les générations présentes et futures.

2. Obligation de consentement libre, informé et préalable

Nous, peuples autochtones des forêts du Cameroun demandons que nos décisions sur l'utilisation (ou non) de nos terres soient respectées. Nous avons toujours le droit de dire « oui » ou « non » avant toute activité liée à l'utilisation de la terre, et l'Etat et le secteur privé doivent entreprendre des consultations qui respectent le principe international du consentement libre, informé et préalable.

Ces consultations doivent se faire :

- Avant la signature de toute décision, convention, concession ou autre forme d'accord lié à nos terres ancestrales ;
- En respectant nos propres mécanismes de consultation ;
- En présence de toutes les couches de nos communautés (hommes, femmes, jeunes, aînés et chefs de village) ;
- En langue autochtone;
- Sur les lieux où habitent la/les communauté(s) concernée(s) ;
- En donnant suffisamment de temps de réflexion à la/aux communauté(s) concernées ;
- En fournissant une information complète et impartiale à la/aux communauté(s), y compris les avantages et les inconvénients pour la/les communauté(s), et en répondant à toute question.

Ces consultations doivent être entreprises dans la continuité, à toutes les étapes du processus, dès la conception jusqu'à la mise en œuvre et la clôture d'un projet, et elles ne devraient pas être des activités ponctuelles.

3. Chefferies traditionnelles

Bien qu'il y ait quelques chefferies traditionnelles autochtones au Cameroun, la grande majorité de ces communautés demeure sans chefferie traditionnelle officiellement reconnue. Ce qui entraîne leur discrimination lors des prises de décisions qui affectent ces communautés.

Pour assurer une interaction et gestion équitable et juste dans les villages mixtes, les Bantous doivent avoir leur chefferie traditionnelle et les peuples autochtone du village la leur.

Nous demandons, à titre exceptionnel vu le décret de suspension de création de chefferie traditionnelle de troisième degré au Cameroun, la création de chefferies traditionnelles autochtones pour toutes les communautés autochtones.

4. Participation

Les peuples autochtones des forêts doivent être impliqués et participer aux processus de révision des lois foncières et forestières et à tout autre processus susceptible d'affecter leurs territoires. Cette participation doit se faire au niveau local, régional et national, et leurs avis doivent être pris en compte.

Les peuples autochtones des forêts doivent avoir des points focaux au sein des administrations en charge.

Les peuples autochtones doivent également être impliqués dans la gestion des zones destinées à la conservation.

5. Autodétermination

Les peuples autochtones des forêts ont le droit à l'autodétermination. Sans prétendre à la sécession, ils doivent pouvoir jouir d'autogouvernance dans leurs territoires ancestraux et en ce qui concerne les éléments socio-économiques de leur localité.

L'Etat doit faciliter la promotion des initiatives développées par les peuples autochtones des forêts relatives à leur mode de vie en vue de garantir une gestion et une gouvernance propre à eux.

Chaque communauté a le droit de se déterminer elle-même par rapport à sa culture, son savoir traditionnel, sa langue et son mode de vie.

6. Partage des bénéfices

Les peuples autochtones des forêts sont reconnus comme les premiers occupants des forêts et en sont les gardiens depuis les millénaires.

Les activités d'exploitation des forêts depuis les dernières décennies ont facilité la mise en place de lois sur la distribution / le partage des bénéfices de cette exploitation. Nous constatons malheureusement que les peuples autochtones sont faiblement impliqués dans cette répartition, très souvent attribuée aux villages des communautés dominantes (bantous).

Ainsi, nous demandons que:

- les bénéfices soient attribués en consultation avec les peuples autochtones, et que leur nature corresponde aux besoins exprimés ;
- le partage des bénéfices soit équitable et transparent ;
- les bénéfices soient versés directement aux institutions traditionnelles autochtones.

7. Sauvegarde des connaissances traditionnelles

La terre est indispensable pour la continuité d'existence des connaissances traditionnelles des peuples autochtones des forêts. Ces connaissances traditionnelles ont contribué au maintien physique et écologique des forêts. Nous, les peuples autochtones des forêts, nous demandons la protection de nos sites à valeur culturelle, pour assurer la transmission de nos connaissances traditionnelles aux générations futures.

Signée

Gbabandi

Bouma Bo Kpode

Adebaka

Asbak

Abawoni

Abagueni

Arbo

Caddap

Okani

ANNEXE 3: FORMATION SUR LA COMMUNICATION

Avant de réfléchir aux communications, pensez au changement que vous essayez d'apporter, et à toutes les solutions potentielles.

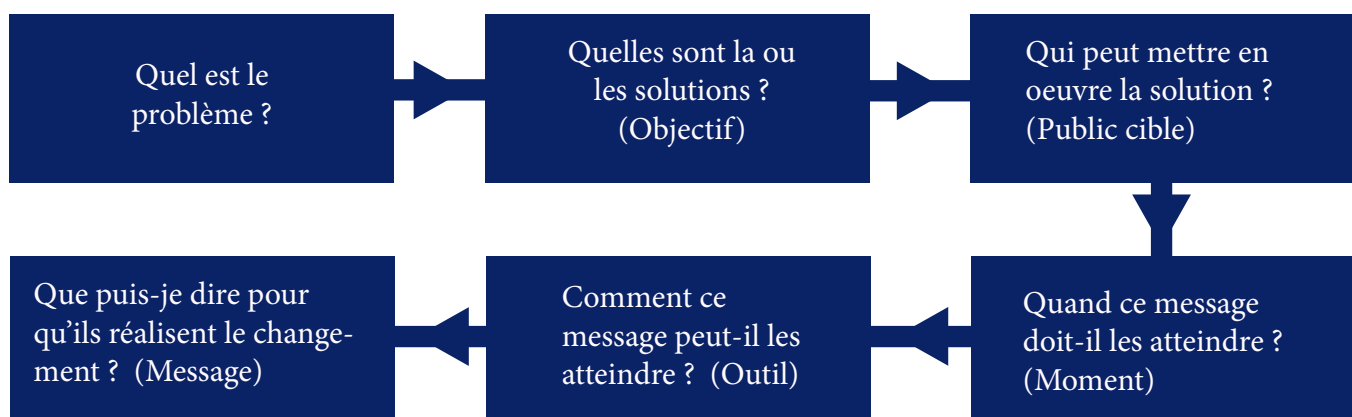
Choisissez une des solutions et décidez à qui il serait nécessaire de parler pour réaliser ce changement. Il peut s'agir de gouvernements locaux ou nationaux, d'une entreprise, ou encore d'un bailleur de fonds. Décidez si vous souhaitez que la communication soit privée ou publique. Pensez-vous que les chances de réussite sont plus importantes si d'autres personnes savent ce que vous demandez, ou si cela se fait sans bruit ?

Si vous décidez d'agir publiquement, alors vous pouvez commencer à réfléchir à une communication.

Planification des communications

Une fois que vous avez déterminé votre objectif et votre public, et le fait que vous voulez lui transmettre un message publiquement :

1. pensez à ce que votre public aurait besoin de savoir pour vouloir faire ce changement
2. pensez à comment vous pouvez l'atteindre publiquement ? Par exemple avec une affiche, des recherches, une vidéo ou un article dans un journal
3. pensez au moment où il devrait voir ce message – est-ce aussi tôt que possible ? Est-ce juste avant qu'il ne vote sur la question ?



Types d'outils de communication

Vous trouverez ci-dessous quelques exemples d'outils de communication qui peuvent être utilisés.

En pensant au travail de communication, beaucoup commencent automatiquement par penser au résultat. Mais à moins que vous ne procédiez d'abord à la planification initiale, cela ne contribuera pas à réaliser vos objectifs.

L'infographie les photos un dépliant
une pétition un film une exposition un événement
Le Facebook une présentation un journal
un éditorial un dialogue un avertissement une émission de radio
La publication une peinture un poster une lettre
une déclaration une brève une conférence
un panneau d'affichage un site Web un discours
un drame une rencontre une bannière

Les outils appropriés sont choisis en fonction des différentes fonctions, du public cible et également en fonction des personnes qui transmettent le message.

Exemple : vous voulez raconter à un représentant d'un gouvernement l'histoire d'une villageoise qui ne peut plus se rendre dans la forêt communautaire parce que la forêt est trop éloignée et la femme est souffrante.

Éléments à prendre en considération :

- si elle est trop souffrante pour se rendre dans la forêt communautaire, elle ne se porte pas suffisamment bien pour voyager et rencontrer le représentant, et même si elle se déplaçait pour le rencontrer, si elle a réussi à faire le déplacement il est moins susceptible de la croire lorsqu'elle dit qu'elle est trop souffrante pour se rendre à pied dans la forêt communautaire ;*
- c'est une excellente oratrice qui sait très bien expliquer sa situation ;*
- elle est d'accord de ne pas rester anonyme.*

Solution possible ?

- Une brève vidéo d'elle dans la communauté, qui raconte son histoire et montre combien il est difficile pour elle de se déplacer.*
- D'autres personnes peuvent ensuite remettre la vidéo au représentant du gouvernement. Il peut la regarder.*
- Vous pouvez également publier la vidéo sur Facebook pour montrer la réalité à d'autres personnes.*
- Vous pouvez publier sur Facebook des photos du représentant regardant la vidéo, afin que tout le monde puisse voir que vous lui avez fait part du problème.*
- Vous pouvez lui demander s'il peut apporter son aide, et quand il répond, vous pouvez également publier sa réponse sur les réseaux sociaux, par exemple : « Merci Monsieur le Politicien d'avoir promis d'examiner la situation après avoir pris le temps d'entendre notre problème maintenant que notre forêt communautaire est trop éloignée. Nous attendons avec intérêt de connaître votre proposition d'aide ».*

Ainsi, votre histoire et une éventuelle solution sont rendues publiques, et dans un mois environ, vous pouvez retourner le voir et lui demander ce qu'il a pu faire.

Le changement demande du temps

Tel qu'illustré dans l'exemple ci-dessus, un travail de communication efficace ne consiste pas simplement en une communication. Il s'agit d'un processus qui fonctionne sur le long terme. Souvent, les communications sont utilisées en lien avec le plaidoyer. Dans l'exemple ci-dessus, vous pouvez décider d'organiser une réunion privée avec le représentant quelques temps après pour lui demander ce qu'il compte faire, et dire que vous voulez partager une solution publiquement – peut-être juste avant son éventuelle réélection !

La réunion privée est utilisée pour le persuader, et les communications publiques sont utilisées pour exercer sur lui une pression et l'inciter à agir dans un certain délai.

Il se peut également que vous ayez plus d'un public cible, et utilisiez de nombreux outils de communication différents pour transmettre le message à de nombreuses personnes différentes sur une longue période, jusqu'au moment où vous demanderez un changement spécifique.

Cela exige une grande planification.

Parler en public et à la presse

Étant donné que la formation à la communication s'est déroulée un jour avant une conférence de presse de présentation de la Déclaration de Gbabandi, nous nous sommes attardés sur la façon de parler en public et de répondre aux questions des journalistes.

LA PRÉPARATION EST ESSENTIELLE !

Il faudra préparer votre message ! Vous utilisez votre conférence de presse pour transmettre votre message aux médias et toucher différents publics afin de i) les intéresser au problème ii) changer leur perception iii) faire pression sur eux pour entraîner un changement.

Une fois que vous avez mis au point votre message, pensez à différentes façons de le répéter, par exemple :

1. nous voulons une forêt communautaire plus proche de nos communautés parce qu'elle est maintenant si éloignée que les personnes âgées, les personnes souffrantes, les jeunes et les femmes enceintes ne peuvent pas y accéder ;
2. pour qu'il s'agisse véritablement d'une forêt communautaire, elle doit être accessible à l'ensemble de la communauté. Cela signifie qu'elle doit être suffisamment proche pour que les personnes puissent s'y rendre à pied ;
3. si les personnes de notre village doivent se rendre à quelque part, elles doivent y aller à pied. Il leur est impossible de ramasser suffisamment de mangues de brousse dans la forêt pour un grand nombre de personnes et de les transporter sur une si longue distance jusqu'à la maison.

Mettez-les par écrit, répétez-les dans votre tête, dites-les à haute voix. Assurez-vous d'être à l'aise et confiant lorsque vous transmettez votre message.

La préparation technique est également importante ! Où est le microphone ? Est-il automatique ou faudra-t-il que vous l'allumiez – le cas échéant, où se trouve le bouton ? À quelle distance du microphone votre bouche doit-elle se trouver ? Si vous parlez assis ou debout en étant à l'aise, est-ce que votre voix est bien retransmise par le micro ?

Si ce n'est pas le cas, pendant la préparation, déplacez les objets jusqu'à ce que tout soit à la bonne place.

Vous vous rappelez avoir fait ça ?

S'exposer

Pendant une conférence de presse, vous êtes exposé, et donc :

- soyez impeccable
- tenez-vous bien droit, ayez l'air attentif
- ne gigotez pas
- rappelez-vous que la caméra peut tourner même quand vous ne parlez pas, donc ne croisez pas les bras, ne levez pas les yeux au ciel et ne vérifiez pas votre téléphone
- quand vous parlez, soyez clair, ne marmonnez pas et ne parlez pas trop vite
- souriez ! Pas de grands sourires inconfortables, mais souriez pour que les gens vous trouvent sympathique et abordable.

Que faire si les médias posent des questions délicates

Les médias ont souvent déjà préparé des questions délicates à vous poser, et élaboré des tactiques pour vous surprendre. Ils pensent que s'ils réussissent à vous surprendre, ils obtiendront une réponse plus intéressante, et donc une meilleure info !



Questions principales

Q : Quel est le problème avec les forêts communautaires ?

(Cette question pose le contexte et indique qu'il y a un problème avec les forêts communautaires et ils vous poussent à vous en plaindre)

R : Les forêts communautaires sont en effet une excellente idée et notre village y est tout à fait favorable, mais le problème que nous rencontrons est que notre forêt communautaire est si éloignée que nous ne pouvons pas nous y rendre.

Options inacceptables

Q : Préférez-vous garder votre forêt communautaire là où elle se trouve ou partager la forêt communautaire bantou qui est proche de vous ?

(Cette question vous demande de choisir entre deux mauvaises options. Vous ne voulez pas choisir une de ces deux options).

R : Ni l'option de garder notre forêt communautaire actuelle ni l'option de partager la forêt bantou près de nous n'est acceptable. Notre forêt communautaire actuelle est trop éloignée, mais la forêt communautaire bantou a déjà été épuisée et il ne resterait rien à utiliser pour les Baka.

Questions hypothétiques

Q : Si le gouvernement vous donnait de l'argent et vous formait pour pratiquer l'apiculture commerciale, cela constituerait-il une alternative aux pratiques traditionnelles comme moyen de subsistance ?

(Cette question vous demande de faire un compromis sur ce que vous voulez sur la base d'une situation hypothétique, donc tenez-vous en à votre message)

R : Je n'ai pas été informé d'une proposition du gouvernement visant à octroyer de l'argent et une formation, mais si notre forêt communautaire était plus accessible, nous pourrions tous exercer nos pratiques traditionnelles, pas seulement celles qui concernent le miel.

Question piège

Q : Vous dites donc que personne n'utilise la forêt communautaire, peut-être qu'il faudrait donc la supprimer tout simplement ?

(Le journaliste fait une affirmation, et si vous ne la contredisez pas, vous aurez l'air d'être d'accord)

R : Les personnes utilisent la forêt communautaire, et l'accès à une forêt est un élément essentiel de notre mode de vie, nous ne voudrions pas qu'elle soit supprimée. Le problème est que tout le monde ne peut pas pratiquer ce mode de vie essentiel, parce que certains ne peuvent pas accéder à une forêt située à 10 km de leur maison.

Questions multiples

Q : Quel est le problème avec la forêt communautaire ? Pourquoi est-ce que les gens ne veulent pas l'utiliser ? N'avez-vous pas participé à des consultations à ce sujet ? Est-ce que vous êtes en train de dire que les consultations n'étaient pas suffisamment bonnes ?

(Cette série de questions met en place un piège contre vous. Si vous convenez par exemple du fait que les con-

sultations étaient inadéquates, c'est ça qui retiendra toute l'attention. À la place, choisissez de répondre à une des questions, puis passez à votre message).

R : Les gens aimeraient beaucoup utiliser la forêt communautaire parce que la faune et la flore y sont très diverses et riches et conviennent à notre mode de vie, mais certaines personnes sont exclues de son utilisation parce qu'elle est trop éloignée et c'est la raison pour laquelle nous cherchons une solution.

Quelques autres petites astuces

Les questions qui vous interrompent : certains journalistes vous interrompent alors que vous êtes encore en train de répondre à leur question. Utilisez votre langage corporel et levez une main pour les arrêter. Souriez pour montrer que vous restez amical malgré leur comportement inadéquat et dites « Laissez-moi répondre à cette question avant que vous ne posiez la suivante ».

Utilisez le silence : une fois que vous avez fini de répondre à une question, parfois les journalistes feront une pause pour vous encourager à parler davantage, mais si vous vous êtes arrêté, c'est parce que vous aviez fini de répondre à leur question, donc soit vous attendez en silence, soit vous souriez et demandez « Y a-t-il d'autres questions ? »

Nous avons parlé de la façon de transmettre votre message, puis nous nous sommes exercés. Vous vous rappelez de ça ?



Un exercice rapide sur Facebook

Facebook est un moyen pratique et gratuit de transmettre des messages avec vos propres mots. L'inconvénient est que vous ne pouvez pas contrôler tous ceux qui voient votre message. Vous pouvez tagger certaines personnes pour être certain qu'elles recevront une alerte concernant votre message, mais cela ne garantit pas qu'elles le liront. Sinon, seules les personnes avec qui vous êtes ami ou qui suivent votre page verront votre message, ou celles pour qui il aura été partagé sur leurs pages et leurs profils.

Bien réussir sur Facebook prend donc du temps. Les premiers mois de publication, vous n'aurez pas beaucoup de J'aime. Mais vous devez élargir votre public en publiant régulièrement et avec cohérence. Quand vous avez un message particulièrement important à transmettre, vous pouvez également demander à vos alliés s'ils peuvent vous aider en diffusant plus largement votre publication.

Nous avons discuté des publications sur Facebook, qui doivent être :

- pertinentes (si votre page est par exemple consacrée à la lutte de votre communauté pour les droits fonciers, ne publiez pas de photo de votre petit-déjeuner, et ne partagez pas la publication de quelqu'un au sujet des dernières tendances de la mode ou des programmes de télévision de la veille. Toute votre page doit être pertinente en fonction de son thème, sinon vous perdrez votre public)
- claires : nous voulons que le message atteigne sa cible, assurez-vous donc qu'il soit compréhensible, facile à lire et pas trop long
- avenantes : est-ce intéressant à lire ? Attrayant ? Est-ce que la publication se démarquera d'autres publications dans le fil d'actualité des lecteurs ? Les recherches ont montré que les publications sur les réseaux sociaux sont plus efficaces si elles sont accompagnées de photos ou de vidéos.

- accompagnées d'un consentement : les réseaux sociaux ne sont peut-être pas votre quotidien national, mais vous ne savez jamais qui les consulte et donc vous devez obtenir le consentement des personnes concernées avant de publier quelque chose à leur sujet. Peut-être que quelqu'un a fait une rencontre inquiétante avec un garde forestier, mais nommer ou photographier cette personne (ou même donner des détails au sujet de la rencontre qui peuvent être identifiés) peut mettre cette personne en danger. Si vous utilisez une photo de quelqu'un en train de faire quelque chose dans un champ, il se peut que quelqu'un d'autre soit sur la photo – si cette personne peut être reconnue, vous devez la couper de la photo, ou obtenir son consentement. Il n'est pas suffisant d'obtenir le consentement « pour les mettre sur Facebook ». Ils doivent comprendre que la page Facebook porte (par exemple) sur les droits fonciers et qu'elle pourrait être utilisée dans le cadre de votre campagne.

Photographies

Nous avons parlé brièvement de la façon de prendre des photos attrayantes, mais également de la façon de les rendre pertinentes pour votre publication. Nous avons réfléchi à ce qui devait figurer dans une photo, à la visibilité des différents éléments, et à comment utiliser tout le champ d'une photo.

Voici quelques-unes de vos idées ! Profitez-en !



Gouvernance foncière

Les peuples autochtones mal nantis

Une réflexion pour l'amélioration de la situation a été menée lors de l'assemblée de la Coalition mondiale pour l'accès à la terre à Yaoundé.



Par Adrienne Engono Moussang

L'accès des peuples autochtones aux terres s'est invité à l'assemblée générale de la Coalition mondiale pour l'accès à la terre en anglais, International Land Coalition (Ilc), tenue le 12 septembre dernier à Yaoundé. A l'heure même où se commémore le 10^e anniversaire de la déclaration des Nations unies pour les droits des peuples autochtones. La Coalition a profité de cette occasion pour donner l'opportunité aux populations autochtones venues des pays tels le Burundi, la République démocratique du Congo, le Malawi pour exprimer les difficultés rencontrées dans l'accès au foncier. Des avancées considérables enregistrées dans des pays comme le Malawi.

Mais pour la coalition, il faut encore des efforts. « Les gouvernements ne veulent pas reconnaître les peuples autochtones parce que plusieurs ressources naturelles encore disponibles aujourd'hui sont en réalité la propriété de ces derniers depuis des générations. Or les gouvernements veulent continuer de les exploiter sans que les principaux dépositaires y aient un droit de regard », fustige Michael Taylor, directeur de l'International Land Coalition.

En effet, les rencontres de cette instance dont les membres sont issus de plusieurs pays, sont un lieu pour des



Les peuples Baka. Déshérités !

échanges sur la question du foncier. C'est aussi une tribune de : « réflexion sur ce qui s'est passé, sur ce qu'on a fait en matière de foncier dans nos différents pays et voir sur cette base, quelle est la meilleure manière pour nous d'agir comme organisation de la société civile pour faire passer nos points de vue, améliorer la gouvernance foncière », in-

dique Samuel Nguiffo, Secrétaire général du Centre pour l'environnement et le développement (Ced). Par souci d'amener la jeunesse à s'intéresser à cette problématique, les participants se sont déportés à l'Université de Yaoundé II à Soa, les 12, 13, 14 et 15 septembre. Les peuples autochtones semblent être persécutés alors qu'ils sont, selon les experts de la conservation, les protecteurs de l'environnement et des ressources naturelles.

Situation géographique

Mboro : On les retrouve dans l'Adamaoua, le Centre, l'Est, l'Extrême-nord et le Nord

Baka : ils vivent dans le Sud (département du Dja, arrondissements de Djoum, Mintom et Dveng), à l'Est dans les départements de la Bomba et Ngoko, du Haut Nyong et de la Kadéy.

Bagyeli : Ils sont basés dans le département de l'Océan, arrondissements de Lolodorf, Akomil, Kribi, Kampo.

Bedjom : Ils sont à Ngambé-Tikar, dans le département du Mbam et Kim, région du Centre ;

Montagnards ou Kirdi : Mayo-Sava et Mayo-Tsanaga.

Hélène Aye Mondo

Pour nous, la forêt est un grand supermarché et une pharmacie

La présidente de l'Org Gbabandi évalue l'application de la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones dix ans plus tard.



Par Paulette Ndong

Pourquoi avez-vous organisé le 12 septembre une conférence de presse à Yaoundé pour publier la déclaration sur les droits fonciers par la plate-forme autochtone Gbabandi (réseau des peuples autochtones de la forêt)?

La Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones a été signée le 13 septembre 2007. Dix ans après, nous constatons que dans la pratique les droits ne sont pas respectés au Cameroun. Plusieurs initiatives sont entreprises mais elles sont insuffisantes. Nous les peuples autochtones des forêts subissons de plus en plus des violations graves en matière de droits humains. Les raisons sont entre autres les activités des agro-industries, de l'exploitation minière, les concessions forestières et la création des aires protégées sur nos terres ancestrales. Si nous continuons à perdre nos terres et nos forêts la survie de nos cultures et de nos peuples sera en danger. Nous demandons à l'Etat de reconnaître et de sécuriser par des titres collectifs de propriété nos terres ancestrales, nos espaces de vie et de pratiques traditionnelles.

Vous mentionnez entre autres des activités des agro-



industries et de l'exploitation minière. Est-ce que les peuples autochtones de la forêt bénéficient également des retombées de la redevance forestière annuelle (Rfa)?

La loi de finances indique que 6,75% de la Rfa soient reversés aux communautés riveraines. Dans cet échantillon, les peuples autochtones en font partie mais nous ne voyons aucune réalisation. Nous sommes faiblement représentés. Les chefs traditionnels autochtones ne sont pas en majorité officiellement reconnus. Ce qui entraîne une discrimination lors de la prise des décisions qui affectent ces communautés. Pour assurer une interaction et une gestion équitable dans les villages montés, les Bantous et les peuples autochtones devraient avoir chacun leur chefferie.

Comme vous le dites, le peuple de la forêt est témoin d'une grande activité d'exploitation des ressources naturelles. Peut-on affirmer que le respect de la conservation de la biodiversité est de rigueur?

Les ressources naturelles sont abusivement prélevées et malheureusement elles ne sont pas remplacées. Pour nous la forêt est un grand supermarché et une pharmacie. Depuis des siècles nous prélevons sans détruire. Nous savons comment entretenir la faune et la flore. De nos jours les grands chantiers ont tout détruit entraînant par exemple les changements climatiques.

UNVDA - NDOP

MPs Donate Inputs, Thumb Up GM Offensive pour le respect

There was a jolt in Ngehketunja Division of the North West Region, when the MPs headed by Hon. Njigum Musa championed a facts finding mission to the multimillion giant industrial rice corporation last August 19-20.

AKAM ERIC, IN NDOP

The facts finding mission going by the leader's revelation, Hon. Njigum Musa, was to assess the different difficult situations of the Upper Noun Valley Development Authority (UNVDA) on the field in order to make an input for the agro-industrial company to face stiff foreign rice market competition in Cameroon.

During the two day visit, UNVDA General Manager, Eric Adiangfang in a guided visit to the different sites about the MPs on the different rice farms and difficulties faced by paddy rice farmers to increase the much needed cereals. The maiden visit of the North-west CPDM MPs included Hon. Genesis Mbuckock/ Donga/ Mantang East, Nwai, Hon. Ahe Mirbaek/ Aho/ Mbaic), Huis Nkwe Andrew/ Nkor/ Nore) and Hon. Bamsi Emmanuel/ Bekkerhar Special Constituency. Elated by the inspiring initiatives of the MPs, Eric Adiangfang, saluted such a gesture which is coming on the heels of his 10 months as General Manager. UNVDA, he remarked has been able to address some of the "hard nut" problems which were seen as a myth.

With the major objectives of the Corporation meant to improve on the living conditions of the area, by contributing to

food security, reducing rural exodus, improve rice production and reduce importation, far from that, the GM hinted the MPs that within 10 months through the promotion of the Second Generation Agriculture backed with the rice value chain, UNVDA has been motivated with 18 agricultural tractor, heavy civil engineering equipment made up of a grader, a compactor, a front wheel loader and two 20 tons tippers to beef up yields. As a leap in the right direction, Adiangfang stated that the magic wand has been the fund that has been set aside to promote rice production for the better by Government.

The numerous problems hampering output as presented to the CPDM MPs by Barge Nelson, Farmers' representative, ranging from lack of farm-inputs, poor marketing systems, lack of subsidies and grants to farmers. Ndop rice farmers, he went on, can't resist stiff challenge from foreign competitors when they are

entangled with these problems.

With the holistic mission to improve on the activities of the rice factory and its people, the Governor of Cameroon's National Assembly Hon. Njigum Musa, single-out the repairs of 11 out of 16 tractors that were all broken down, reduction of the amount for the hiring of a tractor from 300 CFA to 230 per minute, and above all, payment of the sum of 192 million CFA from a 200M debt, as the milestone achievements recorded within a short period of time, thanks to the dynamism and patriotic instincts of a development bulldozer at the helm of the cooperation. Thus, to him, it deserves thumbs-up. His remarks received thunderous applause from the population. Priced by these outstanding billings, farm inputs, comprising bags of fertilizers, insecticides, Auto-emiers, Sprayers, Cartons of Washing soap were donated to farmers.



Together to grow quality

HAUT-NKAM CENTRE 2

1.000.000 F pour soutenir 1 000 élèves

La somme a été remise au proviseur du lycée classique de Banka, pour l'achat des tables-bancs. C'était au cours de la toute première conférence conjointe de section organisée au foyer culturel Banka.

HENRIETTE ESSAMA

L'initiative est de Bernadette Ndegué Nya, députée du Haut-Nkam. C'est sa façon à elle, de contribuer à la promotion de l'éducation des jeunes de cette localité. Ce montant qui a été remis à Bernadette Djaleu, proviseur du lycée classique de Banka, par ailleurs présidente de section Rdpc Haut-Nkam centre II, permettra de fournir l'établissement de 50 tables-bancs supplémentaires. L'élu du peuple a également offert 100 pagnes de 6 yards à la section Ofrépe du Haut-Nkam centre II. Cette dernière donation est la suite logique d'une campagne de distribution de pagnes entamée quelques mois plus tôt, et tire ses origines d'une promesse de campagne du parti. L'objectif étant de voir le Rdpc rayonner lors des grandes mobilisations publiques. Concernant la conférence proprement dite, elle a été orientée autour de trois sous-thèmes exposés en français et en langue locale pour une meilleure compréhension. Ainsi, le fonctionnement des organes de base du parti, les opportunités économiques en zone rurale et l'évaluation des inscriptions sur les listes électorales, ont constitué la trame de ces travaux.

S'agissant du premier exposé, le conférencier Michel Djintcheu a éclairé la lancée des militants sur le fonctionnement du parti. Il leur a demandé à cet effet, de faire des textes de base, leur livre de chevet, pour s'en approprier les messages.

Prenant la parole, le professeur Paul Tchoua, conseiller technique n°1 à l'université de Yaoundé I, a initié les militants sur les pré-requis nécessaires, pour être financièrement autonome. De cet exposé, il ressort que la maîtrise du contexte, des potentialités locales, des opportunités et contraintes sont autant de connaissances à acquérir avant de filer un projet. Toutefois, l'universitaire demande aux militants d'aller à la source de l'information.



Travaux pour le bien-être des populations

Car de la qualité de cette dernière, découle la validité des projets. Pour ce qui de l'évaluation des inscriptions sur les listes électorales, l'économiste Michel Bougoué affirme que parvenu au 31 août 2017, le bilan ne saurait être reluisant. En effet, « à l'issue de la récente révision annuelle des listes électorales, le fichier de Banka s'est enrichi de 496 nouveaux électeurs, dont 233 hommes, 173 femmes et aucun handicapé ». Le conférencier a de ce fait invité les militants à fournir plus d'efforts pour booster les inscriptions sur les listes électorales au sein de la section. A cet effet, il demande aux dirigeants locaux de prendre à main leurs responsabilités en sensibilisant au maximum les populations sur la nécessité de ce devenir citoyen. Toutefois, ce travail a-t-il conclu, mérite une organisation concrète qui n'est pas seulement l'apparat de la hiérarchie. Elle devrait dès lors, bénéficier de l'encadrement, de l'appui et de l'accompagnement des populations et élites.

PEUPLES AUTOCHTONES

Offensive pour le respect

C'est ce qui ressort de la conférence de presse donnée le mardi 12 septembre 2017, à Yaoundé par un groupe de peuples autochtones du Cameroun qui entendent désormais prendre leur destin en main.

CLAUDE MPOGUE

Regroupés autour de la plateforme Ghabandi formée en 2016 par des associations des peuples autochtones travaillant avec plus de 50 associations Baka et Bagyeli, ces compagnons plus connus sous le vocable « pygmées », ont déjà beaucoup travaillé pour leur émancipation et leur bien-être. Représentés dans toutes les catégories socio-professionnelles, ils entendent désormais marcher tête haute. D'où la fierté affichée par ses leaders lors de cette conférence de presse très courue au ministère du Mont Fobe à Yaoundé.

Les nombreux journalistes présents ont eu l'occasion d'échanger intensément avec ces compagnons venus parler des droits fonciers du passé, du présent et de l'avenir. Sans oublier les méthodes employées pour assurer leurs droits dans d'autres domaines fondamentaux à l'instar de l'éducation, la santé et la politique. Il n'échappe en effet à personne que depuis la nuit des temps, l'habitat naturel de ces compagnons s'étendait sur toutes sortes d'agressions au point où les premiers habitants de la forêt se retrouvent soit à l'écart, soit complètement déguerpis au profit des chantiers industriels, de l'extraction minière et d'autres projets industriels qui ont complètement entamé l'environnement vital pour ces peuples.

Cet important échange a également permis aux organisateurs de revenir sur la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples autochtones (Undrip), adoptée le 13 septembre 2007 et dont le Cameroun est l'un des 144 signataires. La mise en œuvre de cette déclaration - qui a reçu un soutien décisif grâce à l'adoption des Objectifs de Développement durable (Odds) qui poursuivent quasiment les mêmes objectifs, a permis aux associations telle Okati dont Yvonne Messie est le coordonnateur national, et les bailleurs de fonds à l'instar de l'Union européenne, d'encadrer efficacement de nombreuses communautés dans plusieurs domaines.

La célébration de ce 10^{ème} anniversaire étant par conséquent l'occasion d'intensifier cette croisade pour le respect des droits des peuples autochtones. D'où le recours désormais systématique au Navigateur autochtone, un cadre mondial fournissant un ensemble d'outils à ces peuples afin qu'ils puissent mieux assurer le suivi de la reconnaissance et la réalisation des droits de la déclaration Undrip. Financé par l'Union européenne, le Navigateur autochtone qui permettra continuellement d'avoir une meilleure visibilité sur les données relatives aux peuples concernés, sera déployé dans divers pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique centrale et du Sud. Un tournant pour ces peuples désormais déterminés à défendre leurs droits.

ANNEXE 5: LISTE DE PARTICIPANTS

	Nom de participant	M/F	Organisation
1	Helene Aye Mondo	F	Gbabandi
2	Valere Akpakoa Ndjema	M	ASBAK
3	Kokpa Pascal	M	ASBAK
4	Mkpassene Rene	M	ASBAK
5	Simpoh Ernest Isidore	M	ASBAK
6	Assibeng Cécile	F	ASBAK
7	Ndeloua Luc	M	ABAWONI
8	Engbwe Ferninand Coli	M	ABAWONI
9	Bamdol Pierre 2	M	ABAWONI
10	Minsolo Emmanuel	M	ADEBAKA
11	Ndo'o Ndongo Catherine	F	ADEBAKA
12	Ndongo Simon	M	ADEBAKA
13	Awouma Andre	M	ABAGUENI
14	Aboah Jeannette	F	ABAGUENI
15	Mbeli Alphonse	M	ABAGUENI
16	Madjoka CHARLES	M	ARBO
17	Guodok Joachim	M	ARBO
18	Tcagadik Jean Baptiste	M	ARBO
19	Ngo Bakoume SOLANGE	F	ARBO
20	Louanga Ndong Marceline	F	ARBO
21	Adjina Ernest	M	BBK
22	Kemani Jean Louis	M	BBK
23	Genevieve	F	BBK
24	Kpombond O Remy	M	BBK
25	Makiko Crepin	M	BBK
26	Ngombi Angela	F	BBK
27	Yana Nicolas	M	BBK
28	Messe Venant	M	OKANI
29	Nitcheu Armelle	F	OKANI
30	Mabaya Romial	M	OKANI
31	Jones-Nsonkali Charles	M	OKANI
32	Olinga Noel	M	OKANI
33	Emini Tim	M	OKANI
34	Missoka Joel	M	OKANI
35	Ndomba Andre	M	OKANI
36	Danielle Alang	F	OKANI
37	Basile Kuate	M	OKANI
38	Nagobo Andre	M	OKANI
39	Alima Galgale	M	OKANI
40	Evelyne Memane	F	OKANI
41	Simekok Joachim	M	OKANI
42	Anouska Perram	F	FPP
43	Catherine Clarke	F	FPP
44	Stephen Nounah	M	FPP
45	Macnight	M	FPP
46	Viola Belohrad	F	FPP
47	Nadia Stone	F	FPP
48	Patrick Essomba	M	Rapporteur

